

► Lu dans Forestopic

- *Forêt et changement climatique : une feuille de route en préparation avec six coprésidents*

Une feuille de route nationale sur l'adaptation des forêts françaises au changement climatique doit prendre corps d'ici à la fin mars 2020. Les parties prenantes s'organisent autour de plusieurs thématiques, coordonnées par six coprésidents et deux pilotes.

Un projet de feuille de route sur l'adaptation des forêts au changement climatique se prépare. L'élaboration de ce plan s'organise autour de trois fils conducteurs et de deux enjeux transversaux. L'initiative fait suite à une demande du ministre chargé de la forêt, Didier Guillaume, formulée le 8 octobre 2019.

Trois thématiques conductrices

Chacune des trois thématiques conductrices avance sous l'égide de deux coprésidents :

— Quels enseignements peut-on tirer des connaissances existantes et des expériences passées pour la gestion de la crise actuelle et des perturbations futures ?

Ces travaux ont pour coprésidents Catherine Bastien, chef du département scientifique « écologie des forêts, prairies et milieux aquatiques » (EFPA) de l'INRA (bientôt intégré dans le futur INRAE), et Olivier Picard, coordinateur du réseau mixte technologique RMT Aforce et directeur recherche-développement et relations européennes au Centre national de la propriété forestière (CNPF).

— Quelles lignes directrices et quels outils pour le renouvellement, la reconstitution, la restauration, l'amélioration des forêts, dans un contexte d'adaptation au changement climatique ?

Sur ce sujet, les coprésidents sont Albert Mailet, directeur forêts et risques naturels à l'Office national des forêts (ONF), et Éric Sevrin, directeur de l'Institut pour le développement forestier (IDF – CNPF).

— Quelle organisation permettrait à la filière forêt-bois, de la gestion forestière à la transformation du bois, de répondre aux crises présentes et futures, tout en tenant compte des attentes sociétales ?

Cette thématique est coprésidée par Michel Druilhe, président de France Bois Forêt (FBF) et Dominique Jarlier, président de la Fédération des communes forestières FNCOFOR. Elle pourrait aborder le renouvellement de la forêt, au-delà des seuls défis climatiques, ou questionner les conséquences d'un trou de production.

Deux enjeux transversaux

En parallèle, deux enjeux transversaux portent sur les relations forêt-société et sur l'expérience et la coopération européennes.

Avec pour pilotes respectifs Hervé Le Bouler, responsable forêts de France Nature Environnement (FNE), et Pierre Baron, représentant la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT). Ces deux pilotes transversaux doivent contribuer à chacun des trois groupes de travail conducteurs.

La feuille de route est l'un des éléments qui vise à alimenter une réflexion du gouvernement sur la politique forestière.

Il existe déjà des documents stratégiques. Par exemple, le *Plan recherche & innovation 2025*.

Filière forêt-bois, publié en 2016, explore des axes de recherche et d'innovation et aussi de financements.

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, information publiée le 18 décembre 2019

- *Plan scolytes : le gouvernement ouvre les aides à la valorisation des bois contaminés*

Finalisé, le dispositif d'aide à la valorisation des bois touchés par les scolytes devrait contribuer à fluidifier un marché saturé. Les textes définissent le montant des aides et les territoires bénéficiaires, et limitent dans le temps le plan scolytes.

Faciliter la mobilisation et la commercialisation des bois colonisés par les scolytes et leur envoi vers des bassins consommateurs, c'est l'optique du décret et de l'arrêté publiés au *Journal officiel* du 22 décembre 2019, agrémentés d'une instruction technique.

Ce soutien financier s'élève à 6 millions d'euros au global, un montant confirmé par le ministère de l'Agriculture. Les textes en détaillent les modalités, y compris les justificatifs à fournir pour en bénéficier. Le bois soutenu se destine à une valorisation en matériau ou à de la production énergétique.

Propriétaires forestiers privés, collectivités propriétaires de forêts et autres entreprises actives dans l'exploitation forestière comptent parmi les bénéficiaires de l'aide. Ils détiennent des forêts ou du bois sur pied situés en Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand Est ou dans l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie (Auvergne-Rhône-Alpes).

L'arrêté préfectoral de lutte obligatoire dans le département de provenance des bois reste un prérequis. Il permet la rétroactivité du dispositif. Les bois soutenus doivent être écoulés en dehors des départements concernés par une telle mesure préfectorale.

L'aide se monte à 5 euros le m³ complétés d'une modulation en fonction de la distance (*d*) la plus courte par la route entre le chef-lieu du département de la forêt d'origine et le chef-lieu du département où se situe l'unité qui acquiert le bois, soit :

$$5 \text{ €} + 15 \text{ €} \times d / 550$$

L'équation se comprend selon le calcul suivant, nous précise le ministère :

$$5 \text{ €} + (15 \text{ €} \times (d/550)).$$

À partir de 550 km parcourus, l'aide est plafonnée à 20 euros le m³. Un autre seuil se trouve dans le régime *de minimis* qui concerne le bénéficiaire final, propriétaire ou exploitant.

Le décret confirme la possibilité de faire appel à un mandataire, permettant de mutualiser les opérations. Chaque demande d'aide porte ainsi sur un minimum de 600 m³.

L'arrêté délimite le plan scolytes dans le temps. Les dossiers sont à adresser aux services de l'État (DRAAF) :

- au plus tard le 31 mars 2020, pour les bois évacués entre la date de publication de l'arrêté préfectoral et la parution des présents textes ministériels ;
- dans les autres cas, avant le dernier jour du troisième mois qui suit le mois où les bois sont évacués, et au plus tard le 23 novembre 2020.

La crise des scolytes en dates

Octobre 2018. Le département de la Santé des forêts (DSF) lance une mise en garde quant aux scolytes détectés parmi les épicéas. Les évaluations chiffrent alors les dégâts à 500 000 m³ de bois dans le massif vosgien.

Mars 2019. Antoine d'Amécourt, président de la fédération des syndicats de propriétaires forestiers privés Fransylva, s'alarme de la situation auprès du ministre Didier Guillaume. La création d'un système d'aides fait débat en Aquitaine, destination possible des bois contaminés. L'impact des scolytes se fait sentir sur le marché du bois.

Avril 2019. Le ministère de l'Agriculture finalise un recensement *via* une cartographie de l'épidémie de scolytes.

Juillet 2019. Un plan de crise interrégional coordonne les actions des parties prenantes dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté. Dans ces deux régions notamment, des arrêtés préfectoraux ouvrent la voie aux aides pour le bois d'Épicéa.

Octobre 2019. Le ministre chargé de la forêt, Didier Guillaume, annonce un plan de 16 millions d'euros pour évacuer les bois colonisés, puis renouveler les massifs forestiers. Le bilan se porte à plus de 2 millions de m³ de bois contagionnés. Le recours à des opérateurs, ou mandataires, est envisagé. Un décret et un arrêté en projet ébauchent le système d'aides, mais des modifications s'annoncent en vue de tenir compte de l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Novembre 2019. Les perturbations sur le marché du bois d'Épicéa gagnent en acuité. Elles se manifestent, entre autres, par une baisse des prix et une renégociation des contrats d'approvisionnement.

Sur le terrain, ce sont désormais plus de 3,4 millions de m³ de bois d'épicéas attaqués par les scolytes entre 2018 et fin octobre 2019, en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand Est, selon « une estimation basse » des interprofessions forêt-bois de ces deux régions.

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, information publiée le 23 décembre 2019

► Au sommaire de Forêt Entreprise

Forêt Entreprise a consacré ses dossiers à :

- « Densité de plantation : critères de choix et implications » (n° 248, septembre-octobre 2019), dossier coordonné par Philippe Riou-Nivert ;
- « Forêt et changement climatique : accompagner la décision d'adaptation » (n° 249, novembre-décembre 2019), dossier coordonné par Louise Brunier, Céline Perrier, Olivier Picard.

Les numéros sont disponibles au prix de 9,50 euros l'unité (+ 3 euros de frais d'envoi).

L'abonnement annuel 2019 (pour 6 numéros) pour la version papier est au prix de 50 euros pour la France et 63 euros pour l'étranger.

L'abonnement en version numérique est au prix de 39 euros, avec l'application « Librairie des forestiers » ou l'application « Librairie forestière ».

Forêt Entreprise — IDF / CNPF — 47 rue de Chaillot — F-75116 PARIS. Tél. 01.47.20.68.15. Télécopie 01.47.23.49.20. Mél. foretentreprise@cnpf.fr, idf-librairie@cnpf.fr.

Site internet : <http://www.foretpriveefrancaise.com/foret-entreprise/>

► Au sommaire de Rendez-Vous techniques

Le dossier du numéro 61-62 (hiver printemps 2019) des *Rendez-Vous techniques* est consacré à : « *Changements climatiques et gestion de la chênaie ligérienne* ». « *Quels seront les impacts du changement climatique sur les emblématiques chênaies ligériennes ? Comment pourront-elles s'adapter, prendre part à l'atténuation de l'effet de serre ? Ce dossier restitue le séminaire du 28 juin 2018 organisé par la direction territoriale centre-Ouest-Aquitaine pour faire le point sur l'état des connaissances et les pistes d'action.* » Le dossier est constitué de 6 articles.

Les *Rendez-Vous techniques* sont accessibles en ligne sur : <http://www.onf.fr> (rubrique Lire, voir, écouter/Publications ONF/périodiques).

Pour obtenir les numéros à l'unité ou s'abonner, contacter : Office national des forêts — Documentation technique et générale — Boulevard de Constance — F-77300 FONTAINEBLEAU. Télécopie 01.64.22.49.73. Mél. documentalistes@onf.fr

► Au sommaire de Forêts de France

La revue *Forêts de France*, revue publiée sous l'égide de Forestiers privés de France, consacre le dossier de :

- son numéro 626 (septembre 2019) à : « Feuillus divers : Pourquoi les marchés n'en veulent plus »,
- son numéro 627 (octobre 2019) à : « Bois énergie. Une chance pour la forêt »,
- son numéro 628 (novembre 2019) à : « La Forêt, havre de biodiversité »,
- son numéro 629 (décembre 2019) à : « Le Châtaignier, une générosité qui se mérite ».

L'abonnement (10 numéros par an) pour la France et l'Union européenne est disponible au prix de 60 euros, pour les autres pays au prix de 77 euros. Prix au numéro : 13 euros franco de port.

Forêts de France – Service des abonnements — Forestiers privés de France — 6 rue de la Trémoille — F-75008 PARIS. Tél. 01.47.20.36.32. Mél. foretsdefrance@fransylva.fr.
Site internet : www.fransylva.fr

► Au sommaire de Forêt méditerranéenne

Forêt méditerranéenne a consacré son numéro 2 (juin 2019) au compte rendu de la journée d'information et de débat « Changer notre regard sur les incendies de forêt » qui a eu lieu le 12 mars 2019 à Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône). Vingt articles constituent ce numéro.

En fin de numéro est publié un hommage de Yves Birot et Jean-Paul Lanly à Pierre Delabrazé, expert reconnu nationalement et internationalement dans le domaine des incendies de forêts, qui est décédé en septembre 2019.

Ce numéro est disponible au prix de 20 euros. L'abonnement annuel pour 4 numéros est à 40 euros (tarif normal) et à 30 euros pour les adhérents.

La revue est également en ligne sur le site de l'INIST : <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/38749>. Les articles parus jusqu'en 2015 peuvent être consultés en libre accès sur le site internet : www.foret-mediterraneenne.org (rubrique "Notre bibliothèque").

Pour tout renseignement, commande et abonnement, s'adresser à : Forêt méditerranéenne — 14 rue Louis Astouin — F-13002 MARSEILLE. Tél. 04.91.56.06.91. Télécopie 09.81.38.25.46. Mél. contact@foret-mediterraneenne.org

► Forêt.Nature

Le numéro 152 (juillet-septembre 2019) et le numéro 153 (octobre-décembre 2019) de la revue *Forêt.Nature* sont parus. Les sommaires sont consultables sur le site : www.foretwallonne.be

Un numéro hors série (n° 1, février 2019) est consacré à « La science au service de la forêt de demain ». Les articles sont répartis dans quatre chapitres : gestion des risques et résilience des forêts ; nouveaux outils pour la gestion forestière ; valoriser la diversité des essences ; l'accord-cadre au service du monde forestier.

Le prix de l'abonnement annuel (4 numéros) pour l'Europe est à 66 euros. Le prix du numéro à l'unité est à 15 euros + frais de port.

Nous signalons que les éditions Forêt.Nature lancent une nouvelle collection : les Théma. « L'idée de cette collection est de rassembler les contenus de différentes publications pour aborder un sujet, un site ou une pratique au fil du temps qui passe » indique l'éditorial. Le premier numéro est consacré au « service forestier bruxellois. Entre ville et forêt ». Il comporte quatre parties : gestion forestière, patrimoine naturel, patrimoine culturel, accueil du public et il regroupe des articles parus antérieurement dans *Forêt Wallonne*, *Forêt Nature* et des extraits d'ouvrages.

Pour tout renseignement, contacter : Forêt wallonne — Rue de la Plaine 9 — B-6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE (BELGIQUE). Tél. (32) 84.22.35.70.

Mél. info@foretnature.be. Site internet : www.librairie.foretnature.be

► Au sommaire de *Silva Belgica*

Silva Belgica, revue de l'asbl Société royale forestière de Belgique, a publié ses numéros 5/2019 et 6/2019.

Dans le numéro 6/2019, citons l'article « Ma forêt est-elle gérée durablement ? Un nouvel outil d'auto-évaluation pour faire le point sur sa gestion forestière ». Le questionnaire d'auto-évaluation est joint au numéro. Ce questionnaire a été réalisé dans le cadre du projet Regiowood II. Regiowood II est une initiative transfrontalière qui rassemble une dizaine de partenaires belges, français, allemands et luxembourgeois (dont la Société royale forestière de Belgique, le CNPF Grand Est...) et qui a pour but de répondre aux enjeux forestiers actuels en renforçant la gestion durable des forêts privées au profit de la Grande Région et de son patrimoine naturel.

Silva Belgica — SRFB asbl — Bd Bischoffsheimlaan 1-8 — bte 3 — B-1000 BRUXELLES (BELGIQUE). Tél. 32 (0)2.223.07.66. Mél info@srfb-kbbm.be. Site internet : www.srfb.be

► À l'IGN

Le cahier Forêts du numéro 96 (automne 2019) de *IGN Magazine* est consacré à « ExtraFor_Est. Les biomolécules des arbres à l'heure de l'inventaire ».

Les numéros peuvent être téléchargés gratuitement sur le site de l'IGN : www.ign.fr

Institut national de l'information géographique et forestière — 73 avenue de Paris — F-94160 SAINT-MANDÉ. Tél. 01.43.98.80.00.

► Diagonale

Diagonale, le magazine de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL de Birmensdorf (Suisse) a consacré son thème central du numéro 1-2019 à : « La biodiversité sous pression ».

Pour toute information sur le magazine, pour s'abonner, consulter le site : www.wsl.ch/diagonale

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL — Zürcherstrasse 111 — CH-8903 BIRMENS DORF (SUISSE). Tél. (41) 44.739.21.11. Télécopie (41) 44.739.22.15.